

# CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2018

Aujourd'hui vingt sept février deux mille dix huit, le conseil municipal a été convoqué pour le lundi 5 mars 2018, à 19 heures, en session ordinaire.

## Ordre du jour :

- 1°) - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal
  - 2°) - Porté à connaissance des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation d'attribution du Conseil Municipal
  - 3°) - Election du président de séance
  - 4°) - 5°) Approbation du compte de gestion 2017 - Commune et eau
  - 6°) - 7°) - Compte administratif 2017 - Budget principal et service de l'eau
  - 8°) - 9°) - Affectation des résultats du budget principal et service de l'eau
  - 10°) - 11°) - Débat sur les orientations budgétaires - Commune et service de l'eau
  - 12°) - Délégations au Maire
  - 13°) - Cession d'une partie d'un espace public à la Palatié
  - 14°) - Adhésion au service de médecine de prévention de la C.2.A.
- Questions diverses

---

L'an deux mille dix huit et le cinq mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

**Présents :** Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme RAYNAL, Mr GUIRAUD, Mme VILLENEUVE, Mrs GRIALOU, FABRE, Mmes BALOUP, BABAUX, GARCIA, Mr LEFERT, Mmes TRUTINO, GONZALES, Mrs KOWALCZYK, GALINIE, Mme THUEL.

**Absents :** Mr SOULA, procuration à Mr GUIRAUD  
 Mme TAFELSKI procuration à Mme VILLENEUVE  
 Mme BENTATA-RAUCOULES procuration à Mr LE ROCH  
 Mr SAMATAN procuration à Mr GRIALOU  
 Mme ANGLES procuration à Mr MARTY  
 Mr DE GUALY procuration à Mme THUEL  
 Mrs CROUZET, GRIMAL, PEYRONIE, BARDY, Mme PELLEGRINI

**Secrétaire :** Mr GRIALOU.

---

*Monsieur le Maire ouvre la séance de ce jour en souhaitant la bienvenue à Thierry Campeggi, nouveau Directeur Général des Services.*

*Il donne la liste des personnes excusées ce soir qui ont des procurations, et souhaite un prompt rétablissement à Monsieur Peyronie qui a subi une intervention chirurgicale.*

*Il passe ensuite au premier point de l'ordre du jour, l'approbation du compte-rendu du dernier Conseil Municipal et demande s'il y a des remarques particulières.*

*Personne ne demande la parole, le compte-rendu du dernier Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.*

## Décisions prise en vertu de la délégation d'attributions du conseil municipal au Maire

*Monsieur le Maire donne la liste des décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal. Il rappelle comme à chaque fois qu'elles sont consultables au secrétariat général.*

*Monsieur Kowalczyk voudrait intervenir sur les 17 appels d'offres concernant les marchés sur les denrées alimentaires. Il constate que s'il y a un point positif après 3 ans car près de la moitié de ces derniers concernent des produits issus d'une démarche durable englobant des produits biologiques, des marchés importants comme les produits frais et les fruits et légumes sont donnés à des grossistes du Tarn et Garonne ce qui laisse la porte ouverte à un manque de traçabilité, tant du point de vue de la région et des produits que de leur traitement en pesticides.*

*Il désire poser deux question à Monsieur le Maire : d'une part pourquoi ne pas avoir lié la totalité des appels d'offres à une démarche durable, et d'autre part, puisque participer à faire fonctionner le commerce local Saint-Juérien rentre aussi dans une démarche économique de développement durable; pourquoi ne pas avoir traité par exemple le marché de viande fraîche et de fruits et légumes avec la société Haros ?*

*Monsieur le Maire précise que deux réponses vont être faites. La deuxième question l'étonne venant de Monsieur Kowalczyck qui a un passé municipal et devrait connaître le code des Marchés. Ce dernier s'applique là, et doit être respecté sous peine de recours contre la personne justiciable : le Maire.*

*Il donne la parole à Emilie Raynal qui acquiesce les dires de Monsieur le Maire. Elle explique que les différents tarifs ont été étudiés ainsi que les différentes composantes du marché de l'alimentation. Rien n'a été fait contre Monsieur Haros et il n'est pas possible de falsifier les résultats du marché.*

*Monsieur Kowalczyck rétorque qu'il n'a jamais dit qu'il fallait privilégier Mr Haros, mais simplement que faire du "local" c'est justement favoriser le marché local. Pourquoi ne s'est-on pas adressé à Mr Haros ? Ou peut-être qu'on s'est adressé à lui et qu'il n'a pas répondu à l'appel d'offres ?*

*Monsieur le Maire l'interrompt pour préciser qu'il n'a pas les bonnes informations, et qu'il veut simplement polémiquer.*

*Emilie Raynal explique que 2 personnes ont répondu à cet appel d'offres, Monsieur Haros et la société retenue. Malheureusement, par rapport aux tarifs et aux différents critères du marché ça ne correspondait pas.*

*Monsieur Haros a été reçu ajoute Monsieur le Maire. Et, concernant les circuits courts, ce que propose Monsieur Haros vient de plus loin que ce que propose la société du Tarn et Garonne.*

*Monsieur Kowalczyck se dit satisfait de la réponse d'Emilie Raynal.*

*Monsieur le Maire lui réplique qu'il connaissait déjà la réponse puisqu'a consulté les dossiers.*

*Concernant Garonne Fruits, c'est non seulement le critère du prix, mais aussi des garanties de produits du secteur de l'Occitanie, une traçabilité plus poussée qu'ailleurs et la qualité notamment des pesticides qui a motivé le choix.*

*Monsieur Kowalczyck s'interroge sur Garonne Fruits. Cette société de Castelnau d'Estretfonds, qui est un des plus gros grossistes de Midi-Pyrénées, et dont la majeure production vient d'Espagne.*

*Emilie Raynal assure que les produits étudiés pour ce marché viennent tous d'Occitanie, hormis les fruits hors saison.*

*"Justement !" demande Monsieur Kowalczyck, "Pourquoi prendre des fruits hors saison ?- Ca n'entre pas dans le cadre d'une démarche durable !"*

*Emilie Raynal admet que cela arrive effectivement de manger des fruits ou des légumes qui ne sont pas toujours de saison. Elle estime qu'au niveau de la gustativité pour les enfants, il est nécessaire de varier les plats proposés, et rappelle que les menus de la cantine ne sont pas tous élaborés par le cuisinier ou la diététicienne. Des propositions, émanant des enfants, sont faites par les francas, sur le choix de produits qu'ils souhaitent au menu.*

*Une écoute est faite de la demande des enfants, ainsi qu'une éducation aux produits en circuit court, aux produits locaux et au goût. Sans négliger pour autant la responsabilité qu'ils mangent les produits cuisinés.*

### **Election du président de séance**

*Monsieur le Maire explique que lors de l'approbation du compte administratif 2017 pour le budget principal et pour le budget du service des eaux, il a l'obligation de quitter la salle, par conséquent, il convient d'élire un président de séance.*

*Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Julien Le Roch, premier adjoint, qui donne la parole à Delphine Maillet-Rigolet pour l'approbation du compte de gestion.*

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL - n° 18/1**

**Service : Finances locales - Décisions budgétaires**

#### **DELIBERATION**

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET DU SERVICE DES EAUX - n° 18/2**

**Service : Finances locales - Décisions budgétaires**

*Rapporteur : Madame Maillet-Rigolet*

#### **DELIBERATION**

***Adopté à l'unanimité.***

*Delphine Maillet Rigolet précise qu'elle reviendra sur les différentes masses, tant au niveau des recettes que pour les dépenses, ainsi que pour l'affectation des résultats, lorsqu'elle présentera le débat d'orientations budgétaires.*

Tous les élus ont reçu les documents M14 pour le budget ville et eau.

Monsieur le Maire quitte la salle et le budget principal de la commune est voté à l'unanimité.

Monsieur le Maire revient.

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET DU SERVICE DE L'EAU - n°**

18/4

**Service : Finances locales - Décisions budgétaires - Compte administratif**

**Rapporteur : Madame Maillet-Rigolet**

**DELIBERATION**

Madame Thuel réitère sa demande de recevoir le bon document concernant le rapport sur l'eau 2016 avec les bons chiffres.

La Direction Générale des services a bien noté sa demande.

Monsieur le Maire quitte à nouveau la salle

**AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET PRINCIPAL - n° 18/5**

**Service : Finances locales - Décisions budgétaires**

**Rapporteur : Madame Maillet-Rigolet**

**DELIBERATION**

**AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET DU SERVICE DES EAUX - n° 18/6**

**Service : Finances locales - Contributions budgétaires**

**Rapporteur : Madame Maillet-Rigolet**

**DELIBERATION**

**Adopté à l'unanimité.**

**DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES - n° 18/7**

**Service : Finances locales - Décisions budgétaires**

Delphine Maillet-Rigolet tient à rappeler brièvement ce qu'est un débat d'orientations budgétaires, ainsi que les objectifs.

Les obligations du DOB sont définies dans différents articles. Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif et permet d'informer le conseil municipal sur la situation financière de la collectivité et de son éventuelle évolution ; Il met en perspective cette situation dans le cadre des grands équilibres non seulement de la nation, mais aussi européens et mondiaux.

Au niveau mondial, la croissance du PIB devrait atteindre 3,6 % en 2017 et 3,7 % en 2018. En zone euro, la progression est de +2,1% en 2017.

En France on constate une nette accélération de l'activité économique depuis début 2017. Le gouvernement table en 2018 sur un maintien de la croissance du PIB à +1,7 %, et à un redémarrage limité de l'inflation : +1 % en 2017 et entre +1 % et +1,1 % en 2018, après +0,2 % en 2016.

**Les collectivités associées à l'effort de redressement :**

Il existe deux textes importants : la Loi de Programmation des Finances Publiques : elle donne un cadre pluriannuel aux budgets et des objectifs à respecter, et la Loi de Finances habituelle qui fixe un cadre annuel mais peut être ajusté en cours d'année.

Le gouvernement parle d'objectifs de réduction des déficits, qui nécessitent toujours des mesures d'économie.

Delphine Maillet-Rigolet commente un graphique reflétant la trajectoire de la dette publique. Elle fait observer une amélioration à partir de 2020. Ce qui veut dire que les premiers efforts qui pourraient être faits en 2018 ou 2019 ne seront visibles, si tout le monde joue le jeu, qu'à partir de 2020.

Elle explique qu'il est demandé de réduire la dépense publique de 50 milliards d'euros sur la période 2018–2022. Les collectivités y contribuent pour 13 milliards d'euros, soit 16 % de l'effort demandé. Les dépenses de fonctionnement des collectivités ne devront pas augmenter de plus de 1,2 % par an en moyenne y compris inflation. Environ 340 collectivités contractualiseront avec l'Etat. Il s'agit des collectivités dont les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal sont supérieures à 60 M€. Pas de baisse de dotations en 2018. Mais les collectivités qui ne respecteront pas les objectifs assignés par l'Etat pourraient voir leurs dotations se réduire à compter de 2020.

Une nouvelle règle à respecter concerne la capacité de désendettement de la commune. Capacité qui a déjà été surveillée pour Saint-Juéry précise Delphine Maillet-Rigolet.

Elle ajoute que si des plafonds ont été retenus par catégorie de collectivités, notamment 12 ans pour les communes, l'objectif pour Saint-Juéry a été fixé à moins de 10 ans.

Monsieur le Maire intervient pour ajouter que certaines collectivités sont obligées de contractualiser. Pour les autres, les plus grandes, elles peuvent le faire également car il semblerait qu'il y ait une petite carotte pour rentrer dans ce genre de procédures.

Pour la première fois depuis 4 ans, aucune baisse de la DGF n'est à déplorer.

Au niveau du F.P.I.C. on constate le gel du montant de l'enveloppe à 1 milliard d'euros à partir de 2018. Cette aide ne serait perdue du jour au lendemain. Un nouveau mécanisme de garantie en pourcentage dégressif est possible jusqu'en 2020. 85 % en 2018, 70 % en 2019, avant de vraiment perdre ce montant.

Monsieur le Maire explique que l'Etat demande de voter le budget avant la fin mars, et les résultats du F.P.I.C. sont connus au mois d'avril. C'est-à-dire que le vote est fait sans avoir toutes les cartes en mains.

Delphine Maillet-Rigolet continue avec l'allègement de la taxe d'habitation et une mise en œuvre progressive sur les années 2018 à 2020. Elle précise que cette réforme est sans impact sur le produit perçu par les collectivités à court terme, avec un taux global et des taux d'abattement figés au niveau de ceux appliqués en 2017, donc les collectivités conservent leur pouvoir de taux dont l'impact sera pris en charge par le contribuable dégrevé.

Des scénarios de refonte de la fiscalité locale sont actuellement à l'étude pour le devenir de cette taxe.

Une pérennisation des mesures de soutien à l'investissement local :

Il existe des fonds conséquents en place : 1 milliard d'euros pour la D.E.T.R., 570 millions d'euros pour la Dotation de Soutien à l'Investissement pour lesquels la commune est éligible en tant que bloc communal. Il s'agit de projets dans des domaines divers, (économique, social, environnemental et touristique) pour la D.E.T.R., et de rénovation thermique et de transition énergétique pour la D.S.I.

Le dernier point concerne l'incitation à la création de communes nouvelles, prolongée de 2 années supplémentaires avec certaines garanties accordées jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

- DGF : garantie de percevoir pendant 3 ans les montants encaissés précédemment par chaque commune.
- Bonification de la dotation forfaitaire de 5 % pendant 3 ans.
- Exonération pendant 3 ans du prélèvement SRU.

Delphine Maillet-Rigolet en a fini avec les points généraux. Elle passe maintenant aux **recettes réelles de fonctionnement** afin de voir en détail comment se répartissent les chiffres dont elle a parlé précédemment.

En 2017, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 5,47 M€ contre 5,34 M€ en 2016 (+2,5 %). La fiscalité représente plus de la moitié des recettes courantes de la commune (55 %), puis viennent les dotations et participations pour 31 %

Baisse des dotations de l'Etat entre 2012 et 2017 :

Entre 2014 et 2017, les collectivités locales ont fortement contribué à l'effort de redressement des comptes publics. Cela c'est traduit par une baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de 11,5 milliards d'euros.

Ce prélèvement au titre du redressement des comptes publics a été effectué sur la dotation forfaitaire qui est une composante de la DGF des communes. La DGF s'élève à 933 K€ soit 16,78 % des recettes réelles de fonctionnement. Elle s'est réduite de 15 % entre 2012 et 2017, soit une baisse de 3,2 % par an. Cette diminution a été atténuée par la progression de la dotation nationale de péréquation (+34 % entre 2012 et 2017). De plus, en 2017, la commune a été de nouveau éligible à la fraction cible de la dotation rurale, ce qui représente une recette de 116 K€. Delphine Maillet-Rigolet recommande la prudence sur cette éligibilité qui reste fragile.

Concernant le F.P.C.I., depuis 2015, le territoire de l'Albigeois en est bénéficiaire. Le montant alloué s'élevait à 2 096 194 € en 2017. Parallèlement, la commune est devenue pour la première fois contributeur (modeste) à ce dispositif de péréquation en 2017 pour 28 605 €. Le solde reversé au territoire s'élevait donc à 2 067 589 €.

La communauté d'agglomération bénéficie d'une dotation de 1 082 099 € (52,33 %) et les communes se sont réparties la somme de 985 490 €. Saint-Juéry a perçu 91 791 € (92 739 € de dotation moins 948 € de contribution).

En 2017, 753 ensembles intercommunaux sur 1 255 sont éligibles au F.P.I.C. (60 %). En étant classé 696<sup>ème</sup>, le territoire de l'Albigeois reste toujours proche du seuil d'inéligibilité. Si l'Albigeois perdait son éligibilité au F.P.I.C. en 2018, le territoire bénéficierait d'une garantie de sortie sur 2 ans : 85 % en 2018 et 70 % en 2019.

*Delphine Mailliet-Rigolet estime qu'il faudra en tenir compte sur le budget et n'envisager sur 2018 que 85 % de ce montant. Elle ajoute qu'il faudra faire preuve de prudence dans les prévisions et penser à un scénario de sortie si on perdait cette éligibilité.*

*Concernant le produit fiscal direct, il s'est élevé en 2017, à 2 656 602 € (TH, TFB, TFNB). Elle rappelle qu'une augmentation des taux d'imposition de 1 % représenterait, à bases constantes, une recette supplémentaire de 26 500 €. Elle commente également un tableau sur l'évolution des différents taux depuis 2011.*

*Pour ce qui est des bases fiscales pour 2018, la révision sera de 1,2 %. Cette révision était assez forte vers 2011/2012 où elle était de 2 % pour ensuite revenir à 0,90, 1 % voire même 0,40 % l'année dernière. De même pour l'inflation où elle se situait à 2 % dans les années 2011 pour arriver aujourd'hui à 1,20 %. Cette révision des bases représente une recette de 31 900 €.*

*Pour le produit fiscal indirect, la fiscalité indirecte s'élève à 293,87 K€ en 2017. Elle comprend principalement :*

- *La taxe additionnelle sur les droits de mutation à titre onéreux (DMTO). Même si le montant de cette taxe est orienté à la hausse, son produit reste incertain.*
- *La taxe sur la consommation d'électricité (TCFE). Le produit a progressé de + 2,2 % par an sur la période, et devrait se stabiliser.*

*Les autres recettes :*

- *Les produits des services devraient être stables en 2018 (environ 380 K€). Ils sont constitués essentiellement des prestations pour la crèche, la cantine, les droits de place pour les marchés et les occupations de domaines publics.*
- *Les remboursements des budgets annexes et de la communauté d'agglomération constituent également une recette stable (165 000 euros).*
- *Les revenus des immeubles : la prévision budgétaire du BP 2017 pourra à minima être reconduite (40 000 euros).*
- *L'exercice 2017 comptabilise une recette (au 758) d'un montant de 32 137,51 euros correspondant au reversement des Francas suite à une rectification des dépenses réalisées. Cette recette n'est donc pas pérenne et ne sera pas réinscrite au BP 2018.*

*Delphine Mailliet-Rigolet passe ensuite aux **dépenses de fonctionnement**.*

*Elles s'élèvent à 5 027 M€, contre 4 816 M€ en 2017 (+4,4 %). Les charges de personnel représentent 54 % des dépenses de fonctionnement, viennent ensuite les charges de gestion courante.*

*Pour 2018, l'évolution des dépenses de fonctionnement sera proche de la norme d'évolution fixée par l'Etat, soit +1,2 %.*

*Au niveau des charges à caractère général, elle constate une diminution de -1,2 % et rappelle que d'importants efforts de gestion ont été réalisés depuis 2014 (renégociations des contrats d'assurance, d'énergie, de téléphonie...), ce qui a permis de baisser les dépenses de ce chapitre à hauteur de - 7 % sur les 3 dernières années. Delphine Mailliet-Rigolet assure qu'elle est preneuse et à l'écoute de toutes nouvelles solutions.*

*Elle rappelle la mobilisation de tous les services dans cette recherche permanente d'économies si petites soient-elles et la logique de mutualisation qui a été faite, visant à rechercher une organisation optimisée et réfléchi et permettant d'éviter les redondances avec l'agglomération.*

*Concernant les ressources humaines, la commune compte dans ses effectifs 58 agents titulaires à temps complets, 6 agents titulaires à temps non complet et 12 agents non titulaires.*

*En 2017 au budget général, les dépenses de personnel se sont élevées à 2,91 M€ : 2,72 M€ sur le budget principal et 0,19 M€ sur le budget annexe de l'eau. En 2018, les effectifs resteront constants et l'évolution des charges de personnel sera essentiellement due à des mesures règlementaires sur lesquelles la commune n'a pas d'influence notamment la hausse du SMIC, les avancements d'échelons à la durée unique et les avancements de grade.*

*Le chapitre 65 "autres charges de gestion courante" a vu ses dépenses réduites de 3,9 % en 2017, notamment avec le passage d'un salarié de l'O.M.E.P.S. sur la collectivité.*

*Les charges financières baissent depuis 2014 dans la mesure où la commune n'a pas contracté d'emprunt nouveau depuis l'exercice 2013.*

*Delphine Mailliet-Rigolet enchaîne avec le niveau d'investissement. Elle assure qu'il est un levier d'ajustement pour le budget.*

*L'objectif est de réaliser 400 K€ TTC d'investissements par an sur le patrimoine communal, en dehors du projet gare et du réaménagement de la place Emile Albet, tout en essayant d'orienter ces investissements au niveau des économies de fonctionnement et d'énergie pour aider dans la section de fonctionnement par la suite.*

*Les inscriptions de crédits pour l'année 2018 tiendront compte de la poursuite du projet de création d'un espace culturel et associatif sur le site de l'ancienne gare (projet de 2,6 M€ HT au total). Des dépenses seront également prévues pour l'aménagement du parvis de cet équipement.*



*Ces inscriptions seront complétées par les reports de l'exercice 2017 à hauteur de 213 780,38 €, car des mouvements n'ont pas pu se faire en fin d'année notamment au niveau de l'acquisition de l'ancienne gendarmerie et du logiciel enfance, décalés sur 2018.*

*En raison de la montée en puissance des projets d'investissement, la commune devrait avoir recours à l'emprunt en 2018.*

*L'emprunt d'équilibre sera ajusté en fonction des taux de réalisation constatés sur la section d'investissement et des besoins de trésorerie.*

*Le résultat global de clôture s'élève à 1 540 421,54 €, et sera inscrit en excédent de fonctionnement*

*Delphine Maillat-Rigolet rappelle les indicateurs financiers à surveiller. Ne pas dépasser 7 à 8 % au niveau de l'épargne brute, et être inférieur à 10 au niveau de la capacité de désendettement.*

*Elle se dit satisfaite de la situation. L'épargne brute de la commune s'élève à 444 K€ et représente 8,1 % des recettes réelles de fonctionnement en 2017.*

*Après remboursement du capital de la dette, l'épargne disponible (épargne nette) pour le financement des investissements est de 243 K€ en 2017.*

*Delphine Maillat-Rigolet commente ensuite un histogramme concernant un niveau d'endettement modéré puisqu'aucun emprunt contracté depuis le début du mandat.*

*L'encours de dette est de 2,13 M€ pour 2017 et une capacité de désendettement de 4,8 ans.*

*Au 31 décembre 2017, l'encours de dette du budget principal s'élève à 3,227 M€, dont 1,09 M€ de dette récupérable remboursée par l'agglomération dans le cadre du transfert de la compétence "voirie large" ;*

*100 % de l'encours de dette est positionné sur des emprunts présentant un risque faible ou nul. 80,53% de l'encours total est à taux fixe ; Le taux moyen de l'encours s'élève à 3,99 % ; La durée de vie résiduelle moyenne de l'encours est de 10 ans et 8 mois. A ce jour, le profil d'extinction de la dette est prévu pour 2033.*

*Concernant le budget de l'eau, le montant maximum qui pourra être inscrit en excédent de fonctionnement reporté au BP 2018 est de 225 451,35 € et - 201 414,15 pour le montant minimum à affecter en section d'investissement lors du vote du BP 2018.*

*Concernant l'endettement du service, l'encours de dette au 31/12/2017 s'élève à 520 812 €. La dette du service des eaux est constituée de deux emprunts : un emprunt à taux fixe (taux de 3,6 %) contracté auprès de la Caisse d'Epargne et un emprunt à taux fixe (taux de 2,04 %) contracté auprès de Dexia. Le budget est en phase de désendettement. Même profil d'extinction que la commune.*

*Pour conclure, Delphine Maillat-Rigolet rappelle que commune a décidé de s'associer aux communes d'Albi, Arthès et Lescure pour construire une station de production d'eau potable.*

*Cet investissement nécessite également des travaux sur les réseaux pour permettre l'interconnexion des réseaux communaux et est actuellement chiffré à 17 820 130 €. La part de Saint-Juéry s'élève à 10,02 % soit une prévision d'investissement d'1,786 millions d'euros. Cette opération devrait être financée à hauteur de 535 673 euros par l'agence de l'eau Adour Garonne. La commune doit donc prévoir de financer une charge nette de 1,249 millions d'euros sur le budget annexe de l'eau.*

*Pour lisser la prévision budgétaire en fonction des réalisations, une autorisation de programme (AP) a été adoptée en 2017. Elle sera révisée lors du vote du BP 2018.*

*Madame Thuel désire prendre rapidement la parole. Elle indique que son groupe a exactement les mêmes interrogations que l'année dernière. Dans les éléments du D.O.B., elle estime que Delphine Maillat-Rigolet a présenté ce qui a déjà été entendu au Conseil Communautaire. Etant un service commun, cela ne lui pose aucun problème.*

*En revanche, des éléments concernant plus précisément la commune ne sont pas mentionnés.*

*Ainsi, l'année dernière, sur suggestion de son groupe, il avait été convenu par l'adjointe aux finances qu'une réflexion sur une stratégie de rapprochement communal pour des bénéfices comptables relativement intéressants serait menée. Ceci avait été dit, or, aucun élément de cet ordre là n'est constaté dans la présentation faite.*

*La 2<sup>ème</sup> interrogation de son groupe concerne la pression fiscale sur les habitants. Il semblerait qu'il y ait une question de vocabulaire non comprise entre les engagements de Monsieur le Maire lors de l'élection concernant le terme de stabilité fiscale, et les faits. En effet, il ne peut s'agir de stabilité fiscale étant donné l'augmentation des bases de 1,2 et une augmentation de sa part de 1, soit chaque année une augmentation qui correspond au double de l'inflation pour l'habitant (du moins pour celui qui continuera à payer sa taxe d'habitation étant donné que pour ceux qui ne la paieront pas cela s'arrête sur les bases de 2017.)*

*Ce sont les deux réflexions faites l'an dernier, et qu'ils renouvellent cette année, sans forcément attendre de réponses puisqu'ils ont toujours la même.*

*Madame Maillat Rigolet les invite à la commission des finances où le sujet a largement été débattu et où des prospectives pour 2018 ont commencé à être faites, mais elle ne voit toujours personne venir.*

*Elle n'a annoncé aucun chiffre pour 2018 et effectivement, au niveau de l'augmentation des taux, elle aurait préféré éviter l'augmentation. En ce qui concerne la révision des bases, c'est l'Etat qui décide des taux très faibles : 0,4 l'an dernier et environ 1,2 cette année. Ces chiffres sont mis bout à bout afin de savoir s'il y aura évolution des taux ou pas.*

*L'Etat, se désengage de beaucoup de choses au niveau des différentes dotations. Concernant les dépenses de personnel, et tant mieux pour eux, il y a des évolutions qui sont inéluctables. A plusieurs, on n'a pas trouvé de solution pour essayer d'épargner tous les saint-juériens.*

*Des projets et différents scénarii sont en cours. Le groupe majoritaire a investi beaucoup sur la commune et n'est pas resté sans rien faire.*

*Delphine Maillat-Rigolet pense que Madame Thuel veut également parler des communes nouvelles. Elargir Saint-Juéry demande beaucoup de réflexion, même si elle n'ignore pas la commune nouvelle qui s'est créée avec Puygouzon et Labastide. Cela ne se met pas en place du jour au lendemain, et elle n'a pas de réponse même si cela peut être une piste.*

*C'était une piste déjà l'année dernière rétorque Blandine Thuel.*

*Monsieur le Maire intervient. Il tient tout d'abord à remercier le travail de Delphine Maillat-Rigolet et de la commission finances, ainsi que le service mutualisé de l'agglomération. Il va essayer de donner quelques réponses qu'il ne pense pas satisfaisantes pour le groupe minoritaire. Il montre "le bulletin des élus locaux" qui titre : le casse-tête des collectivités pour le budget 2018. C'est dire le problème pour l'ensemble des collectivités. Il estime que personne aujourd'hui ne peut donner d'autres affirmations que celles-là.*

*L'Etat, pour la première année ne baisse pas la dotation globale de fonctionnement. Cela veut dire qu'il ne l'augmente pas non plus, que la commune ne retrouvera jamais les taux connus avant 2014, et est grandement impactée par toutes ces baisses.*

*Monsieur le Maire dénonce que l'Etat est le décideur mais pas le payeur et que chaque fois qu'une décision est prise au niveau de l'Etat c'est à la collectivité de l'assumer. Il pense notamment aux écoles ou aux charges du personnel. C'est tant mieux que l'Etat se préoccupe du personnel mais dans l'histoire les payeurs sont les saint juériens. Lorsque l'Etat demande d'équiper les écoles, il lance de grands plans informatiques mais c'est toujours les saint juériens qui payent. Quelle que soit la collectivité, la situation est compliquée pour les exercices budgétaires. L'Agglomération et le Conseil Départemental connaissent les mêmes problèmes.*

*Si le Conseil Municipal est réuni aujourd'hui, c'est pour s'exprimer sur les orientations budgétaires qui peuvent être données à la commune. Le maximum a été fait pour les dépenses de fonctionnement, ce qui a permis d'avoir un autofinancement conséquent qui permettra d'emprunter plus facilement et un peu moins pour les investissements à venir.*

*Les investissements à venir sont là et avaient été annoncés. Quelle que soit l'équipe qui se présentait au suffrage, l'état des finances de la commune avait été mise à mal, et c'est inévitable quand on investit, comme pour les travaux du centre ville, que Monsieur le Maire ne remet absolument pas en cause car il estime que c'était une bonne opération. Il avait été dit également que c'est à la mi-mandat qu'aurait lieu le lancement des investissements. Le groupe minoritaire avait reproché à Monsieur le Maire de ne pas investir, et aujourd'hui, on le critique d'avoir la folie des grandeurs. Il estime que ces investissements sont utiles et nécessaires à la commune, voire indispensables.*

*Concernant la proposition de fusion de commune Monsieur le Maire avait répondu ne pas y être favorable, pas plus que la population à son avis. Il ne pense pas qu'Arthès désire non plus, faire une nouvelle commune avec Saint-Juéry. Et, si une fusion a effectivement eu lieu, et chacun en pense ce qu'il veut, il n'est pas persuadé que tous les bastidois soient heureux d'être habitants de Puygouzon aujourd'hui.*

*Monsieur le Maire n'a pas l'impression que d'autres communes sur l'agglomération soient en train de préparer une fusion. Il croit que cela se fera peut-être un jour mais qu'il faut préparer les esprits et la population. Et de rajouter que, pour l'instant, la seule motivation de fusion de communes est la carotte financière.*

*Pour en revenir à la difficulté de monter un budget, Monsieur le Maire parle du F.P.I.C. dont on ne connaît pas les attributions avant le mois d'avril. Même si le taux de 85 % va être maintenu la première année, une nouvelle baisse des dotations va intervenir. Il explique également que la taxe d'habitation ne serait plus payée par 85 % des saint-juériens. L'élaboration du budget paraît d'autant plus difficile qu'on ne connaît pas les chiffres de la baisse des recettes.*

*Monsieur le Maire explique que le F.P.I.C. est une péréquation. N'en être plus bénéficiaire suppose que l'agglomération est plus riche, ce qui n'est pas le cas. Donc, non seulement la commune ne serait plus bénéficiaire mais pourrait devenir contribuable.*

*Pour ce qui est de la taxe d'habitation, les médias révèlent tous les jours de nouvelles informations. Non officielles. Et la commune doit gérer en espérant être remboursée au centime prêt. Monsieur le Maire prend l'exemple de l'A.P.A., au Conseil Départemental qui devait être remboursé au centime près et dont l'Etat n'a gardé que 30 %.*

*Les difficultés budgétaires sont considérables ajoute Monsieur le Maire et cette situation difficile n'est pas agréable à expliquer. Il remercie les élus de la minorité de la modération dont ils ont fait preuve dans leurs commentaires*

aujourd'hui, car ils prennent conscience de la difficulté de la tâche. Comme l'a expliqué Delphine Maillat Rigolet, tout a été rogné, les prêts renégociés, les fournisseurs d'énergie revus à la baisse.... Mais, cela a été fait une fois et ne pourra plus l'être. Ce budget est compliqué comme le seront les budgets à venir déclare Monsieur le Maire. Les dotations de l'Etat ne remonteront pas. Il pense même qu'elles vont diminuer. Les collectivités sont contraintes sur les dépenses de fonctionnement sauf que le budget de l'Etat explose dans tous les sens et qu'il est demandé aux collectivités de l'éponger.

Monsieur le Maire donne lecture de quelques lignes dans le bulletin des élus locaux : "Sur les 2 200 milliards de dette structurées dans le temps, 80 % sont de la responsabilité de l'état 10 % de la responsabilité du bloc de la sécurité sociale au sens large, et moins de 10 % relèvent de la responsabilité des collectivités territoriales dont 4,5 % concerne le bloc communal". "4,5 % de la part du budget de l'Etat ! s'exclame Monsieur le Maire. "Et on nous demande à nous, les 4,5 %, de compenser et d'arriver à équilibrer le budget de l'Etat ? Ils peuvent bien serrer la ceinture des collectivités tant qu'ils voudront, elles n'y arriveront jamais !"

Monsieur le Maire fait observer que les élus sont là et qu'il faut bien gérer ce budget même s'il n'est pas très agréable de présenter un tel débat d'orientations budgétaires. Il assure qu'il a été présenté à l'agglo et au Conseil Départemental dans les mêmes conditions. Dans ce dernier cas, la Région ou le Département rencontrant aussi des difficultés financières, baissent leurs aides, et impactent les communes une deuxième fois.

Concernant la station de traitement de l'eau, l'Agence Adour Garonne doit subventionner la Mairie, et demande un rendement du réseau supérieur à celui existant actuellement. Sauf que, alors que tout le programme est lancé, elle explique ne pas être sûre de ses bases de subvention. Les règles du jeu sont en train de changer en cours de jeu affirme Monsieur le Maire.

Peut-être que la solution, à plus long terme sera dans des communes nouvelles. Pourquoi pas toute une agglomération qui pourrait devenir une commune nouvelle. Il n'a pas la solution mais ne voit pas Saint-Juéry avec une autre commune limitrophe dans un premier temps, puisqu'il s'agit de continuité en priorité.

Monsieur Kowalczyk désire prendre la parole au sujet de l'augmentation du tarif de l'eau qui touche tous les Saint-juériens, y compris les plus pauvres. Il s'agit d'une question récurrente depuis 3 ans : quid du tarif social de l'eau ?

Monsieur le Maire craint que la réponse soit la même que depuis 3 ans. Les propositions du groupe minoritaire sont quelquefois suivies. La commission existe et le paradoxe est qu'ils n'y participent pas, et n'accompagnent donc pas les autres élus. Peut-être pensent-ils exister uniquement dans une opposition systématique. Monsieur le Maire pense qu'une opposition constructive serait plus judicieuse.

Lorsque Monsieur le Maire donne ce genre de réponse, et pour le public de ce jour, Blandine Thuel réitère ses propos à ce sujet.

En effet, les élus de l'opposition se sont désengagés des commissions où ils n'étaient qu'un seul représentant étant donné qu'on leur a attribué des propos qu'ils n'ont jamais tenu, notamment en commission des finances. Le groupe de Blandine Thuel a assuré qu'ils reviendraient travailler sur l'ensemble des sujets municipaux s'il était accepté deux membres de l'opposition. Elle constate même ce soir qu'un groupe entier n'a pas pu venir. Elle estime que les commissions ne sont pas pléthoriques, en terme de personnes.

Comme ils l'ont toujours dit, Madame Thuel et son groupe sont toujours dans la construction, et veulent toujours travailler sur les dossiers. Il y a eu à l'époque un casus belli qui a été expliqué en conseil municipal. Le problème a été expliqué ainsi que les tensions et la présence d'un seul membre du groupe à chaque commission qui ne permettait pas d'être garant que leurs paroles en commission soient réellement respectées dans les comptes-rendus.

Monsieur le Maire assure que si à chaque fois qu'on lui prêtait des propos qu'il n'a pas tenus il quittait une commission, il ne serait dans aucune.

Il rappelle ensuite à Madame Thuel, que son groupe avait voté à l'unanimité leur participation à une personne pour chaque groupe dans les commissions, et que ces dernières ne sont pas pléthoriques, mais juste ce qu'elles doivent être.

## **DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES - Budget principal**

Rapporteur : Madame Maillat-Rigolet

### **DELIBERATION**

## **DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018 - SERVICE DE L'EAU - n° 18/8**

Service : Finances locales - Décisions budgétaires



*Rapporteur : Madame Maillat-Rigolet*

**DELIBERATION**

**CESSION D'UNE PARTIE D'ESPACE PUBLIC A LA PALATIÉ - n° 18/10**

*Service : Domaine et patrimoine - Aliénations*

*Rapporteur : Monsieur Marty*

**DELIBERATION**

*Monsieur le Maire précise que ce terrain se situe en face le centre équestre de la Palatié.*

**DELEGATIONS AU MAIRE - n° 18/9**

*Service : Institutions et vie politique - Délégations de fonction*

*Monsieur le Maire signale qu'il s'agit ici d'une précision à porter sur le point 4 concernant le marché en procédure adaptée.*

**DELIBERATION**

**ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE DE PREVENTION ET DE SANTE AU TRAVAIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS - n° 18/11**

*Service : Autres domaines de compétences des communes*

*Monsieur le Maire précise que la Mairie avait adhéré au service de Médecine du Travail du Centre de Gestion 81 qui a eu des problèmes avec ses médecins et pris de ce fait un retard certain dans les dossiers, pour toutes les collectivités adhérentes. La Communauté d'agglomération de l'Albigeois ayant pris à son compte ce service, la commune a décidé d'y adhérer.*

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Une convention avait été signée avec le Centre de Gestion 81 concernant le service de médecine de prévention et de santé au travail.

Ce service ne donnant pas satisfaction, il a été décidé de dénoncer ce contrat et d'adhérer au service de médecine de prévention et de santé au travail de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites aux budgets de la ville et du service des eaux.

***Adopté à l'unanimité.***

*Avant de passer aux questions diverses, Monsieur le Maire informe chaque groupe d'opposition qu'une boîte aux lettres sera mise à leur disposition dans la salle du bureau municipal à compter de demain, et ce pour les personnes qui désirent les contacter par courrier à la Mairie.*

**QUESTIONS DIVERSES**

*Monsieur Kowalczyk prend la parole et rappelle à Monsieur le Maire une demande d'information reçue depuis peu, émanant des habitants des rues Henri Massol, Bernard Tellier et Albert Thomas concernant le stationnement dans ces rues et accompagnée de propositions d'alternatives. Il désirerait connaître sa réponse.*

*Monsieur Marty répond qu'une réunion publique a eu lieu en janvier par rapport sur le projet de réaménagement de ces rues. En effet, sur les conseils de l'agglomération et par rapport aux nouvelles lois sur la mobilité réduite, tous les stationnements avaient été enlevés. Suite à une pétition des riverains, l'agglomération a de nouveau été sollicitée pour une nouvelle version reçue il y a 15 jours environ. Elle a été adoptée en commission des travaux et en bureau municipal. Les habitants vont être de nouveau conviés pour une réunion publique afin de leur proposer quelques stationnements, différents d'aujourd'hui. Il cite de mémoire sur les rues Massol et Tellier, 15 stationnements et uniquement 8 sur l'avenue Thomas. Il ajoute que d'ici la*

*fin mars une réunion publique sera de nouveau proposée aux habitants pour leur expliquer la nouvelle configuration des rues. Les nombreuses contraintes liées à leurs véhicules vont certainement les faire réagir car le stationnement devrait se faire au raz des façades.*

*Monsieur Galinié désire poser deux questions. Tout d'abord, comme chaque année à cette époque, il a entendu parler de fermetures de classes et voudrait savoir si Monsieur le Maire a des informations précises concernant la commune.*

*Ensuite, quelle stratégie est mise en place pour réguler les arrivées et les départs dans les écoles de la ville puisqu'il semblerait que Marie Curie enregistre un arrivage significatif alors que les classes sont déjà bien remplies peut-être au détriment de René Rouquier qui serait en manque d'effectif.*

*Avant de laisser la parole à Emilie Raynal, adjointe à l'éducation et à la jeunesse, Monsieur le Maire désire reprendre l'historique de ce qui s'est réellement passé.*

*Il ajoute que son bureau, comme celui d'Emilie Raynal sont ouverts et déplore que les parents d'élèves pour l'instant, n'aient jamais contacté la Mairie. Il ne voit pas d'inconvénient à cette façon de procéder, de passer par un groupe d'opposition, mais assure que la réponse aurait pu aller plus vite.*

*David Kowalczyk proteste que les parents d'élèves ne sont pas venus les voir. Il s'agit de notoriété publique, un article est paru dans la presse syndicale et dans la Dépêche du Midi avec la liste des classes qui allaient fermer. Il trouve normal que le groupe d'opposition ou même le groupe majoritaire, se pose la question.*

*Monsieur le Maire explique que dans la presse syndicale est paru un document de travail des enseignants qui n'aurait pas du sortir. Il a eu un appel téléphonique du Député de la circonscription qui l'a assuré que la fameuse liste sortie ne correspondait absolument pas à ce qui se passait au Ministère mais à un contexte particulier au niveau des syndicats d'enseignants qui avaient décidé de publier cette liste où la commune de Saint-Juéry n'est absolument pas impactée, mais cite un certain nombre d'autres classes sur le département qui pourraient être en difficultés. Et le mardi, dans la presse, est sorti un article sur Saint-Juéry. Sans agresser personne, Monsieur le Maire pense que les parents d'élèves peuvent s'adresser à la Mairie.*

*Dans la mesure où il n'a aucune information officielle, Monsieur le Maire ne va pas aller au devant des parents d'élèves Cet article parait dans la Dépêche alors qu'il ne l'a pas lu. L'inspectrice d'Académie l'appelle et lui demande ce qui se passe à Saint-Juéry et ce qu'il a communiqué à la presse. Elle pense même que c'est lui qui a mis le feu aux poudres. Certains parents d'élèves questionnés disent "on" nous a dit, d'autres disent que c'est l'Académie. Ce n'était ni l'un ni l'autre. Seuls les syndicats ont mis une alerte. L'inspectrice quant à elle a autorisé à communiquer son numéro de portable aux parents d'élèves qui voudraient être rassurés.*

*Emilie Raynal prend la parole. Elle soutient les paroles de Monsieur le Maire et précise qu'elle a eu un contact avec une représentante des parents d'élèves à qui elle a confirmé qu'à l'heure actuelle il n'y avait aucun impact sur Saint-Juéry. Rien d'officiel comme l'avait dit Monsieur le Député. Elle a communiqué les coordonnées de l'inspectrice afin de lever les doutes et d'éviter toute ambiguïté auprès des parents d'élèves.*

*Afin de répondre à la deuxième question de Monsieur Galinié, Emilie Raynal explique que chaque année, la collectivité demande aux familles s'ils maintiennent l'inscription de leur enfant pour la petite section. Cette année, et depuis 3 ans, la date d'envoi de ces courriers est avancée progressivement. Un coupon-réponse a même été joint demandant une volonté d'inscription bien plus importante que dans le dépliant de travail fourni par les syndicats, notamment pour l'école René Rouquier. A l'heure actuelle, ces imprimés n'ont pas tous été retournés dans le pôle service à la population, tout n'a pas été traité ou encore dépouillé. Ce travail, autour des affectations dans les écoles, est fait de manière concertée. Les demandes convergent dans les écoles, ce qui n'était pas forcément le cas avant, afin de connaître les possibilités, ou pas, de prendre les enfants dans les classes. L'étude porte aussi sur les besoins et les réalités des familles. Certaines n'ont pas de moyens de locomotion, d'autres se composent de fratries, etc... Chaque cas est étudié en fonction de l'effectif au moment de la demande et s'il y a des classes ou des écoles en tension à ce moment-là, il est ratifié aux familles le maintien ou la proposition d'autres classes ou d'autres écoles.*

*Emilie Raynal explique que ce raisonnement est un peu différent d'un secteur scolaire car les choses doivent être faites de manière beaucoup plus globale peut-être que ce qui était fait auparavant. Il y a obligation d'avoir une vision d'ensemble beaucoup plus large et pas uniquement sur son école ou son petit secteur.*

*Pour ce qui est des dérogations scolaires, des règles et des critères ont été mis en place, ce qui n'était pas forcément le cas avant non plus. Un "accord" moral a été passé avec les communes environnantes, comme Cunac, Cambon, Arthès ou autre, pour ne plus accepter des enfants et ne pas impacter sur d'éventuelles fermetures, le fait que la commune accepterait des enfants pour qui la dérogation scolaire a été refusée dans sa collectivité d'origine.*

*Pour être plus concret, Monsieur Kowalczyk demande si l'information qui est parue sur la possibilité de fermeture de classe à René Rouquier ou à Louisa Paulin est caduque.*

*Madame Raynal répond que pour l'instant aucune information ne va dans ce sens. Monsieur Folliot, Député a certifié qu'au niveau du Ministère, Saint-Juéry n'était pas impacté, et l'Inspectrice a fait le même retour.*

*Elle rappelle, ou informe ceux qui ne le savent pas, que l'année dernière un travail a été fait sur un projet d'accueil du tout petit, condition pour l'Inspection de ne pas fermer de classe, dans la mesure où ce projet est mis en avant et soutenu par la commune. Un écho très favorable vient également du fait de la classe ULIS et la classe d'intégration scolaire ITEP. Est posé également un regard bienveillant dans la valorisation de la T.P.S. (toute petite section) ce qui n'était pas forcément le cas ainsi que sur la qualité du travail notamment à Louisa Paulin sur l'accueil des tout petits (jusqu'à 5/6 enfants possible) en TPS avec l'éventualité d'échelonnement de rentrée d'enfant en janvier, voire tout au long de l'année. Accueil aussi d'au moins 1 T.P.S. si cela est possible à Marie Curie et à René Rouquier. Un travail de négociation a eu lieu l'an dernier avec les directeurs d'écoles et le multi accueil.*

*Le Député Folliot a assuré qu'il n'y aura pas de fermeture soutient Monsieur le Maire. L'Inspectrice s'est dite surprise que le seul article ciblé de la Dépêche porte sur une seule fermeture à Saint-Juéry à René Rouquier puisque que dans le document initial plusieurs écoles étaient ciblées, et alors que finalement Saint-Juéry ne sera pas impacté. Monsieur le Maire a su depuis qui avait fait cet article. Il plaisantait en précisant qu'à la dernière rentrée scolaire l'Inspectrice ne l'a pas appelé pour lui dire que les classes ne fermentaient pas.*

*Il répète que rien n'est officiel aujourd'hui. Aux parents d'élèves avec qui il a échangé et qui ont proposé une pétition, il a assuré qu'il y aurait certainement des fermetures de classes sur le département, notamment à cause du dédoublement des C.P. dans certaines zones, où il faudra deux enseignants dorénavant qui seront pris ailleurs. Monsieur le Maire reste ouvert à toutes réponses quand il les a.*

*Madame Raynal conclut qu'elle s'est engagée auprès d'un parent d'élève à donner toutes les informations afin d'être vraiment le plus transparent possible. Elle assure que la démarche sera toujours celle là quoi qu'il en soit. A l'heure actuelle aucun autre élément ne peut être donné car il n'en existe pas d'autres.*

*Monsieur Lefert fait savoir que l'A.R.P.A. demande s'il pourrait être installé un cadran lumineux pour les jours de lotto dans la salle Louise Michel, comme cela a été fait récemment à l'Albaret.*

*Monsieur le Maire répond qu'il les a rencontrés plusieurs fois et leur a donné une réponse. Les services techniques municipaux vont étudier cette demande afin d'impacter le moins possible les murs de cette salle car il n'est pas possible que des cadrans qui abîment les murs restent là éternellement.*

*Madame Gonzalez demande s'il est possible de faire un point sur la soirée mécénat pour la réhabilitation de la gare.*

*Monsieur le Maire répond que c'est la Fondation du Patrimoine qui est en charge de ce sujet et que la mairie n'aura aucun écho sur cette soirée avant la fin de la procédure.*

*Monsieur le Maire clôt la séance en souhaitant à chacun une bonne soirée.*

*La séance est levée à 21 heures.*

### Décisions prises en vertu de l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités territoriales :

#### Décision n° 18/20

Le Maire de la Commune de Saint-Juéry, Conseiller Départemental du Tarn

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 5 mars 2018 portant délégation d'attributions du dit Conseil Municipal au Maire de Saint-Juéry,

Vu l'organisation par le Centre Social et Culturel Municipal de Saint-Juéry, mettant en place des ateliers de danse africaine,

Considérant qu'il est nécessaire de concrétiser cet engagement par un contrat,

- **DECIDE** -

Article 1 : Il sera conclu une convention avec Madame **Iyoré YRISSOU**, dont le siège social se situe, 67 avenue Germain Téqui 81160 Saint-Juéry, qui assurera des ateliers de danse africaine en direction des usagers. L'action se déroulera dans les locaux du Centre Social et Culturel, Espace Victor Hugo, à Saint-Juéry.

Article 2 : Cette convention est conclue pour l'année 2018.

Article 3 : Le montant à engager au titre de cette dépense est arrêté à la somme de 45 € par heure d'intervention.

Article 4 : La dépense sera imputée au budget principal de la ville, article 6228 "rémunérations d'intermédiaires - divers".

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Trésorier d'Albi-Ville, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Décision n° 18/21**

Le Maire de la Commune de Saint-Juéry, Conseiller Départemental du Tarn

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 5 mars 2018 portant délégation d'attributions du dit Conseil Municipal au Maire de Saint-Juéry,

Vu l'organisation par le Centre Social et Culturel Municipal de Saint-Juéry, mettant en place des ateliers d'art plastique,

Considérant qu'il est nécessaire de concrétiser cet engagement par un contrat,

- DECIDE -

Article 1 : Il sera conclu une convention avec Madame **Ana SANZ**, dont le siège social se situe, 113, bis boulevard Sout – 81000 Albi, qui assurera des ateliers d'art plastique en direction des usagers. L'action se déroulera dans les locaux du Centre Social et Culturel, Espace Victor Hugo, à Saint-Juéry.

Article 2 : Cette convention est conclue pour l'année 2018.

Article 3 : Le montant à engager au titre de cette dépense est arrêté à la somme de 35 € par heure d'intervention.

Article 4 : La dépense sera imputée au budget principal de la ville, article 6228 "rémunérations d'intermédiaires - divers".

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Trésorier d'Albi-Ville, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.